

Une séance spéciale du Conseil de Bristol est tenue le 18 décembre 2017 à 19h00 à l'Hôtel de ville selon le Code municipal avec le Maire Brent Orr, et les Conseillers Greg Graham, Brian Drummond, Phillip Holmes et Debbie Kilgour. Colette O'Malley n'a pût y assister. Le but de cette séance est d'adopter le budget 2018.

Chaque catégorie du budget a été revue et discutée.

(17-12-147) Il est proposé par le Conseiller Graham que le budget 2018 soit adopté comme présenté avec des revenus de 2,536,960\$ et des dépenses de 2 536, 960\$. Le taux général de la taxe sera de 41 sous par tranche de 100.00\$ d'évaluation; les services de la S.Q. seront de 8 sous par tranche de 100.00\$ d'évaluation; les coûts de la MRC seront de 14.5 sous par tranche de 100.00\$ d'évaluation; donc pour un total de 64 sous par tranches de 100.00\$ d'évaluation. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(17-12-148) Il est proposé per le Conseiller Greer que le taux d'intérêts sur les arriérages demeure à 18%; les roulottes non-entrées au rôle d'évaluation seront facturées au taux de 10.00\$ par mois payable en avance. Le service de cueillette de déchets pour le Village de Bristol, Norway Bay, Pontiac Station et Pine Lodge augmentera à 80.00\$ pour la saison et ce, pour tous les propriétaires de chalet ou de résidence situés à l'intérieur des secteurs suivants:

- 1) Le Village de Bristol à partir du sud de la voie ferrée incluant le Lot 3-1, Rang 1, et toute la portion du village de Bristol et le chemin River jusqu'à Norway Bay;
- 2) Le secteur de Norway Bay à partir des Lots 8 à 13, Rang 1 inclusivement;
- 3) Tout le secteur immédiat de Pontiac Station et le chemin Keon;
- 4) Le secteur de Pine Lodge incluant les lots 4A et 5A le long du chemin River.

Tous les propriétaires d'un chalet ou d'une résidence doivent payer le frais de cueillette de déchets. Le service sera offert à partir de la longue fin de semaine de mai jusqu'à la fin de semaine de l'Action de Grâce, en octobre.

Une taxe environnementale au montant de 100.00\$ est payable par tous les propriétaires qui ont une habitation sur leur propriété. Cette taxe est réduite à 50.00\$ pour tous les propriétaires de lots vacants. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(17-12-149) Il est proposé par le Conseiller Holmes que la séance spéciale soit levée. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Maire Brent Orr

Directrice générale Christina Peck